

Paris, le 25 avril 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Calendrier des vaccinations 2022

Le calendrier des vaccinations 2022 est rendu public ce jour. Elaboré par le ministère chargé de la Santé, après avis de la Haute autorité de santé (HAS), le calendrier des vaccinations rassemble l'ensemble des recommandations applicables aux personnes résidant en France en fonction de leur âge et émet les recommandations vaccinales « générales » et des recommandations vaccinales « particulières » propres à des situations spécifiques (risques accrus de complications, d'exposition ou de transmission) ou à des expositions professionnelles.

Le calendrier des vaccinations 2022 introduit de nouvelles recommandations :

- La vaccination contre le méningocoque B est recommandée chez l'ensemble des nourrissons à partir de 2 mois et jusqu'à l'âge de 2 ans
- La vaccination contre la coqueluche est recommandée chez la femme enceinte à partir du deuxième trimestre de grossesse, en privilégiant la période entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée (absence de règles), afin d'augmenter le transfert des anticorps maternels et d'assurer une protection optimale du nouveau-né.
- La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée chez les professionnels exposés dans le cadre professionnel aux virus grippaux porcins et aviaires.

Comme chaque année, le calendrier des vaccinations est également actualisé pour inclure les nouveautés en termes de vaccins disponibles, de prise en charge, ou encore de compétences des professionnels de santé impliqués dans la vaccination.

Les professionnels de santé sont invités à consulter régulièrement le site du ministère de la santé sur lequel est publié la version datée.

Consulter le calendrier des vaccinations 2022 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/calendrier-vaccinal>

Contact presse :

Direction générale de la santé : presse-dgs@sante.gouv.fr - 01 40 56 84 00